

**CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT » -
Commission de Quartier– 5 mai 2015**

Présent(e)s

Aerden Manu , Bendaimi Zakya, Bouchoms Anne , Braune Magali, De Neve Antoine, Dielis Christophe, Goffart Caroline, Haubruge Jean-Luc, Issa Garba Abdulazziz, Lubecq Philippe, Pegoff Géraldine, Robaux Elise, Roex Elke, Sabot Pierre, Sacré Cécile, Thirifays Fanny, Vermeiren Dominique .

18h30, début de la séance avenue de Scheut, 145 – 1070 Anderlecht.

La réunion vise à l'approbation des rapports d'activités pour l'année 2014.

1. Rénovation du pôle petit Scheut – Approbation du projet.

L'avant-projet a été approuvé par le Collège des Bourgmestre et Échevins ainsi que la Région. Les remarques de la CoQ ont été prises en compte tel que précisé en séance du 10 décembre 2014. Aucune modification n'a été apportée au projet depuis;

Le planning prévoit le lancement du marché de travaux pour le mois de juin, la consultation d'entreprises et une désignation pour la fin de l'année 2015. LE permis d'urbanisme a été déposé auprès de la Région, dans l'attente d'un accusé de réception pour le 11 mai 2015. Les chantiers débuteront début de l'année 2016.

Afin d'assurer une bonne communication autour du projet, celui-ci sera par ailleurs présenté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Questions : *Afin d'assurer une bonne communication sur les avancements du projet, il serait intéressant de disposer des bâches / affichage permanent avec le planning et des vues dans le parc. Une communication pourrait également être faite pendant la fête de quartier.*

2. Présentation des rapports d'activités et financiers

Projet 6.5 – Actes et Paroles

Suite à la présentation du rapport d'activités lors de la séance du 21 avril 2015, l'asbl. précise le rapport financier et les montants pris en charge par le projet, comme convenu.

Projet 6.9 – Casablanca – Isoscheut

Zakya Bendaimi présente les rapports d'activités et le rapport financier pour 2014.

Questions :

L'isolation du pignon de la Maison de Quartier Maison de Quartier avenue de Scheut 145,

doit faire l'objet d'un chantier école. En parallèle, Avicenne, dans le cadre de son projet, souhaiterait y réaliser une fresque sur bâche. Le projet d'isolation est en attente de l'avis de la Région sur le permis d'urbanisme introduit.

Vos objectifs ont-ils été atteints, quid de l'insertion? Le bilan est positif en termes d'isolation. Nous constatons que le quartier est composé de nombreux propriétaires occupants, ce qui a présenté moins d'entraves dans les projets menés avec les particuliers. En termes d'insertion, nous essayons de prolonger les contrats des stagiaires et nous avons un bon taux de placement de stagiaires sur le marché de l'emploi.

Projet 6.13 – Huis der Gezinnen

Pas de rapport remis à ce stade. Des dépenses ont été réalisées en 2014 dans le cadre d'un projet d'éducation à l'alimentation « Ratatouille » mené à la Maison de Quartier. La responsable du projet étant dans l'incapacité de remettre le rapport d'activité complet pour le moment, celui-ci sera présenté ultérieurement. Le versement des subside ne sera accepté qu'après réception du rapport d'activité et présentation devant la Commission de Quartier.

Par ailleurs, suite à des difficultés d'organisation que rencontre l'asbl., le projet ne sera pas poursuivi en 2015.

Projet 6.16 – AMO TCC Accueil -

Elise Robaux et Philippe Lubecq présentent le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Questions :

Il n'y a pas de dépenses en 2014. Qui a pris en charge les frais? Le projet, qui a dû être retravaillé, n'a pas nécessité de dépenses pour l'année 2014. Le personnel affecté est pris en charge par l'AMO.

Qu'en est-il du travail de rue dans le quartier? Le travail de rue nous permet de garder un lien plus direct avec les jeunes, là où l'institution peut sembler plus distante. Ce travail permet aussi un bon relais vers les autres partenaires du contrat de Quartier quand cela est nécessaire.

Qu'envisagez-vous pour 2015? Le travail sera mené auprès des 0 -18, en fonction de la demande et du travail avec les partenaires. Il s'agira de constituer un groupe à partir de septembre.

Projet 6.15 – Esperluette – « Pour ne pas perdre le fil ... »

Cécile Sacré présente le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Comment envisagez-vous la pérennisation du projet au-delà du contrat de Quartier? Le travail dans le quartier a réellement porté ses fruits et il serait intéressant de poursuivre au sein de la Maison de Quartier. Le projet pourrait être pérennisé à travers une formation professionnalisante ou le développement d'un atelier d'économie sociale permettant de générer des revenus. La conduite du projet n'a pas encore permis à ce stade de faire aboutir ces démarches qui demandent beaucoup de temps.

Combien de femmes fréquentent les cours? On compte au total environ 60 femmes, sachant que des cours sont aussi menés avec SAFA dans le metro Aumale et chez Infor-Femmes. On compte en moyenne 12 personnes par séance, avec un public varié.

Projet 6.14 – Avicenne

Caroline Goffart présente le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Questions :

Qu'en est-il aujourd'hui du travail avec les partenaires du contrat de Quartier? Dans un premier temps, il a fallu prendre du temps pour renouer des relations avec les partenaires en vue de redévelopper un projet dans le quartier. Aujourd'hui, nous travaillons en collaboration, notamment lors du Focus Jeune.

Le projet sera-t-il pérennisé après le contrat de Quartier? L'asbl. Se redéployant à Molenbeek, n'a pas spécifiquement le souhait de poursuivre un projet dans le quartier.

Projet 6.7 – Samenlevingsopbouw – Accompagnement social du logement.

Manu Aerden présente le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Question : Comment comptez-vous coordonner l'occupation provisoire par les membres du Community Land Trust avec le début du chantier? L'occupation provisoire des logements prévoit que les familles devront quitter le logement dès le démarrage des travaux. Ceux-ci le savent et devront, le cas échéant, trouver des solutions pour la courte période qu'il resterait avant de pouvoir occuper leur logement au sein du CLT. Cette occupation permet, dans tous les cas, de les soulager d'un loyer important dans le privé.

Comment est financée la remise en état des logements? Par auto-financement, avec les loyers perçus par les occupants. La possibilité de prendre en charge certains travaux dans le cadre du contrat de Quartier a été demandée à la Région.

Projet 6.2 – Service Propreté – Action propreté

Ophélie Noël présente le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Quels sont les résultats observés ? En termes de sensibilisation, même si cela est difficile à mesurer, on note un impact sur les enfants, à travers des ateliers pratiques. La répression semble fonctionner, notamment contre les dépôts clandestins. Les chiffres montrent des évolutions positives et montrent la nécessité de maintenir une pression.

Semble-t-il y avoir la nécessité de maintenir une personne de contact dans le quartier après le contrat de Quartier, afin de poursuivre les actions? Elke Roex précise l'importance d'avoir une action sur le terrain, en faisant du porte à porte avec une personne clairement identifiée. Le service propreté mène donc actuellement des projets pilotes de « concierge de quartier » dans certains quartiers. Si les résultats sont probants, ils pourraient être mis en place dans différents quartiers de la Commune comme à Scheut. Par ailleurs, le projet a permis de créer des relais locaux avec qui la cellule sensibilisation pourra continuer à travailler.

Comment comptez-vous assurer la propreté du parc (qui est actuellement un problème important) lorsqu'il sera rénové? Dans un premier temps, le projet, en 2015, prévoit une

action de sensibilisation sur le parc de Scheut. Par ailleurs, des changements d'organisation sont en cours au sein des services techniques pour améliorer la situation et permettre d'assurer le bon entretien des espaces publics de la commune.

Projet 6.1 – Rénovation urbaine - Permascheut

Géraldine Pegoff présente le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Le coordinateur de la Maison de Quartier ne pourrait-il pas, à terme, assurer la gestion administrative du potager? Ce travail demande du temps pour être sur le terrain, avec le collectif et un contact avec l'administration. Un animateur en 1/5 temps serait suffisant pour être le moteur du collectif qu'il semble actuellement difficile d'autonomiser totalement. Cela ne semble pas correspondre aux tâches et aux disponibilités de l'équipe de la Maison de Quartier. Des pistes sont cherchées du côté du service du développement durable.

Comment garantir que le matériel acquis dans le projet soit maintenu sur le potager après le contrat de Quartier? Il s'agit de faire confiance au collectif qui est actuellement fort impliqué et respectueux du matériel.

Combien d'habitants sont impliqués dans la permaculture? C'est difficile à dire à ce stade. La permaculture est une démarche vaste et complexe. Dans le cadre du projet, on peut dire que les personnes travaillant sur le potager ont toutes été sensibilisées à l'amélioration des pratiques de culture et que le projet permet de lancer une démarche au sein de la commune.

Combien de personnes présentes dans le collectif? Le collectif peut accueillir entre 12 et 17 personnes. Le nombre est bloqué pour des raisons d'organisation. Il existe une liste d'attente avec de nombreuses demandes. Pour les parcelles privatives (financées par l'Agenda 21), on constate, après 1 an, une première rotation de personnes inscrites qui n'ont pas investi leur parcelle (5 sur 9).

Coordination générale – Rénovation urbaine – Chef de projet.

Pierre Sabot présente le rapport d'activité et le rapport financier pour 2014.

Projet 3.4 – Community Land Trust.

Le projet ne présente pas de dépense subsidiée par le contrat de Quartier pour 2014. Le projet va passer en commission de concertation pour l'obtention du permis d'urbanisme et sera présenté plus en détail lors d'une prochaine Assemblée Générale.

3. Question générale concernant le travail avec les jeunes du quartier et la sécurité des travailleurs au sein de la Maison de Quartier.

Une situation de tension est constatée autour de la Maison de Quartier, notamment pour les travailleurs du 145. Un groupe de jeunes identifiés pose problème, avec des actes d'intimidation. Quelles actions sont menées pour apaiser la situation et assurer la sécurité des travailleurs au sein de locaux appartenant à la Commune?

Les Échevins présents précisent que dans des cas d'agression ou de vol, il convient de prévenir la police qui doit intervenir.

Une rencontre a été organisée avec la police afin d'envisager des solutions. Il a été recommandé de maintenir un travail social avec ces jeunes mais aussi d'améliorer les conditions physiques du quartier (murer les logements vides pour éviter le squat, fermer le parc de Scheut). Par ailleurs, ce contact devrait permettre d'améliorer la connaissance mutuelle entre la police et travailleurs sociaux.

Il est précisé que dans l'ensemble, le travail avec les jeunes porte ses fruits. L'action concertée entre les partenaires a permis de répondre à la demande de nombreux jeunes dans le quartier qui participent aux actions et s'investissent dans les projets. Seul un groupe de quelques jeunes pose réellement problème. Les incidents rencontrés récemment avec ce groupe sont difficiles à gérer pour l'ensemble des acteurs jeunesse. Actuellement, face à ce groupe « difficile », seule l'asbl. Actes et Paroles a souhaité tenter de mener un projet pour tenter une médiation.

Par ailleurs, ces incidents ont soulevé la question de l'accueil au sein de la Maison de Quartier. Les partenaires réfléchissent actuellement, au sein du Focus Jeunes, à des solutions d'accueil adaptées pour répondre à la demande et calmer les tensions.

Fin de la réunion 21h30.
